Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-090AAGV-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/06/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 38** **Votants** : **38** Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel remplacé par THOMAS Séverine / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 03	**Excusés :** BOUILLET Isabelle, LE PAPE Marie-Hélène **Absents :** LEMAIRE Vanessa,
Pouvoirs : 01	BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick

Délibération n° : 2026-090-JeM
Thème : HABITAT
Titre : Approbation du Schéma départemental accueil gens du voyage
Rapporteur : Magali GAUTIER

EXPOSE :

Madame la Vice-présidente informe que le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de voyageurs, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'Etat et le GIP AGV35.

De ce travail et de cette concertation, ont été élaborées 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.
Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à émettre un avis.
Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale du mois d'octobre puis entériné par arrêté préfectoral.
En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après. La fiche territoriale de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban est annexée à la présente délibération.

Pour le territoire de la communauté de communes, les mesures du futur schéma, ci-dessous exposées, s'inscrivent dans la continuité du travail réalisé ces dernières années.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-090AAGV-DE

- **Pour mémoire : Schéma départemental 2020-2025 : Objectifs et réalisation des orientations**

→ Enjeu: réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité, identifier le(s) foncier(s), et intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI.

Il est rappelé que les préconisations du schéma 2020-2025 en matière d'équipements n'ont pas été réalisées à savoir la création de deux terrains familiaux locatifs. Il est précisé que les terrains familiaux locatifs ont pour vocation d'accueillir des familles ancrées sur le territoire. L'étude d'opportunité relative à la création de ces terrains familiaux et inscrite au schéma départemental, a en partie été réalisée (diagnostic territorial). Elle a confirmé le besoin de deux terrains familiaux locatifs sur l'EPCI, le diagnostic social n'a pas encore été réalisé (démarche de recherche de foncier non engagé).

- **Schéma départemental 2026-2032 :**

Aires d'accueil

Il est rappelé que la Communauté de communes dispose sur la commune de Montauban-de-Bretagne d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 8 emplacements, avec un taux d'occupation annuel moyen de 42% entre 2020 et 2025 et deux emplacements occupés par les mêmes ménages depuis 2010.

→ Enjeu: poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI.

Les solutions d'habitat diversifiés *(Equipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés*)

→ Enjeu: identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N)

→ Enjeu: Recherche de foncier et créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.

Le développement social (prise en compte des besoins des ménages Gens du voyage du territoire)

→ Enjeu: mobiliser les acteurs du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements communautaires, et pour soutenir les acteurs de la gestion de l'aire.

La gouvernance et le suivi du schéma départemental

→ Enjeu : poursuivre l'implication des élus dans le suivi du schéma et davantage s'impliquer dans le conseil d'administration d'AGV35. Enjeu pour l'EPCI: intégrer le comité technique de suivi du schéma.

Il n'a pas été recensé de besoins pour la création d'aires de grands passages (4 hectares) *(équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)* ou de petits passages *(équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 25 caravanes)*.

A la suite de cet exposé, et aux discussions en séance portant notamment sur la recherche de foncier pour la création de 2 terrains familiaux, en réponse à la demande de certains conseillers communautaires, M le Président propose de scinder en deux parties, l'avis rendu sur les enjeux identifiés par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la CCSMM.

VISAS :

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2000-14 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et notamment sa compétence en matière de création, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
Vu l'avis favorable du Bureau du 27/05/2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-090AAGV-DE

M Le Président soumet dans un premier temps à l'avis du Conseil Communautaire, les enjeux ci-après:

→ poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI.
→ identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI
→ mobiliser les acteurs du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements communautaires, et pour soutenir les acteurs de la gestion de l'aire.
→ poursuivre l'implication des élus dans le suivi du schéma et davantage s'impliquer dans le conseil d'administration d'AGV35. Enjeu pour l'EPCI : intégrer le comité technique de suivi du schéma**.**

Et dans un second temps, il soumet à l'avis du conseil, l'enjeu particulier ci-après :
→ recherche de foncier et créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **1/ EMET, A L'UNANIMITE un avis favorable sur les enjeux ci-après :**

→ poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI.
→ identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI
→ mobiliser les acteurs du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements communautaires, et pour soutenir les acteurs de la gestion de l'aire.
→ poursuivre l'implication des élus dans le suivi du schéma et davantage s'impliquer dans le conseil d'administration d'AGV35. Enjeu pour l'EPCI : intégrer le comité technique de suivi du schéma.

- **2/ EMET, un avis favorable, A LA MAJORITE, sur l'enjeu ci-après :**

→ recherche de foncier et créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.

[1 contre : DAVID Lilian et 11 abstentions : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, ROUYER Gael, CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie, HENRY Serge et GAREL Laurence]

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 15/06/2026
Qualité : Par le président